

# DEMANDE DE GARANTIE ET CONSEILS

---

## CONTRAT AXA CS N° 10.821

DE SYNTEC NUMERIQUE ASSURANCES

***Votre contact***

*Brigitte Géron*

*Chargé de clientèle*

*Tél. 01 53 20 51 91*

*E-mai. bgeron@lsngroupe.com*

## Demande de garantie par email

**Destinataire :** LSN Assurances  
Brigitte Géron ([bgeron@lsngroupe.com](mailto:bgeron@lsngroupe.com))  
Benoît Lemaire ([blemaire@lsngroupe.com](mailto:blemaire@lsngroupe.com))

**Objet :** Demande de garantie ponctuelle Transport de matériel sur  
police SNA AXA CORPORATE SOLUTIONS TRANSPORT

---

**Société :**

**Adresse :**

**Interlocuteur :**

**Tel.**

**Fax.**

**Email :**

**Matériel transporté (désignation succincte) Neuf ou d'occasion :**

**Emballage :**

**Valeur du matériel (facture d'achat) :**

**Lieu de départ :**

**Date :**

**Point (s) de transit (s'il y a) :**

**Lieu de destination :**

**Date :**

**Moyen de transport :**  Terrestre  
 Maritime  
 Aérien

**Transporteur :**  Collaborateur /transport pour propre compte  
 Transporteur professionnel (mentionner les coordonnées)

La facturation sera adressée à l'entité et adresse ci-dessus désignées

**L'ASSURE RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE :**

- **DU RESUME DES GARANTIES :**
- **ÉT DES RECOMMANDATIONS (DOCUMENT DEMANDE DE GARANTIE PAGE 3)**

## Recommandations

### CONSEILS A SUIVRE POUR UNE BONNE APPLICATION DE LA GARANTIE D'ASSURANCE TRANSPORT

Vous venez de nous demander d'assurer un transport de matériel informatique.

Il convient de rappeler que les transporteurs insèrent dans leurs documents contractuels des limites de responsabilité exprimées en €/kg, €/tonne ou €/colis, et que c'est la limitation la plus favorable des trois pour le transporteur qui s'applique en cas de sinistre.

D'où l'intérêt d'assurer le matériel pour sa valeur réelle. Néanmoins, le formalisme du Droit du Transport nécessite que vous respectiez également quelques règles pour bénéficier de la garantie d'assurance que vous avez sollicitée.

#### 1) En amont du transport :

- a) Si votre expédition est égale ou supérieure à 100.000 € : il convient de déclarer la valeur auprès du transporteur ainsi que lister le colisage adressé à celui-ci.
- b) En cas de transport par palette : vous devez expressément mentionner le nombre de colis que comprend chaque palette, éliminer toute indication de toute nature quant à la nature des marchandises et enfin, demander au transporteur à ce que les palettes soient cerclées.
- c) Vous devez informer les destinataires des transports de la procédure à suivre en cas de sinistre constaté à l'arrivée afin de conserver vos droits à indemnisation tant vis à vis de l'assureur que du transporteur, tels que succinctement décrits ci-dessous.

#### 2) En cas de dommages :

Il y a lieu de se conformer aux différentes conventions internationales, lois et usages locaux, sachant qu'en général :

- a) Avant de prendre livraison des marchandises, il y a lieu de porter sur le reçu de livraison des réserves précises (marques, numéros, nombre et poids des colis litigieux avec la nature des avaries : colis déchiré, enfoncé, mouillé, ouvert...). Attention, car la mention de type « sous réserve de déballage » n'a pas été reconnue comme valide par les tribunaux.
- b) Puis, il faut confirmer par LRAR au transporteur ces réserves dans les 3 jours de la livraison.
- c) Nous prévenir, dès que possible, afin que nous puissions lancer à vos côtés les opérations d'expertise : **Cécile Charlot (ccharlot@lsngroupe.com) - LSN ASSURANCES 19, rue de Calais PARIS 75009**

## Mentions légales

### **Syntec Numérique**

Chambre Professionnelle des Sociétés de conseil et de services informatiques, des Éditeurs de Logiciels et des Sociétés de Conseil en Technologies, Syntec Numérique représente plus de 1100 groupes et sociétés membres, soit près de 90 % du chiffre d'affaires et des effectifs de la profession (sociétés de 10 collaborateurs et plus).

Présidé par Guy Mamou-Mani, Syntec Numérique contribue au développement du secteur des Logiciels & Services, assure la promotion des entreprises et la défense des intérêts collectifs professionnels.

Syntec Numérique, observateur et analyste privilégié du secteur des Logiciels & Services, informe l'ensemble de l'écosystème des TIC des chiffres et tendances de la profession et représente le secteur auprès de différents organismes et des pouvoirs publics.

Promoteur des usages des Technologies de l'Information et de la Communication, Syntec Numérique contribue activement au développement de l'économie numérique en France.

[www.syntec-numerique.fr](http://www.syntec-numerique.fr)

### **LSN Assurances**

Société de conseils et de courtage d'assurance - SA au Capital de 4 302 115.20 € - Siège social : 81 rue Taitbout, 75431 Paris cedex 09 - Siret 388 123 069 00014 - Code NAF 672 Z

N° ORIAS : 07 000 473 - Site internet Orias : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Sous le contrôle de l'ACP - Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue Taitbout 75009 Paris

Assurance de Responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes au Code des assurances.